

SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST

JPJ/JB

Transmission en Préfecture	Date de réception	Affiché	du
29 AVR. 2024			Au

**DECISION D'ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE**

N° 358

Nature et objet du marché: Fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 300 mm pour le secours de la station de pompage de Fustièrre - 83600 Les Adrets de l'Estérel

LA PRESIDENTE DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-22§4,

VU la loi n° 2001-1168 du 11 Décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, dite loi « MURCEF », et notamment son article 9,

VU la délibération n°2020-014 du 28 juillet 2020 lui donnant délégation pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, ainsi que leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget,

VU le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par arrêté du 30 mars 2021, et ses modifications successives,

VU le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et ses modifications successives, et en particulier des articles relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée,

CONSIDERANT que la situation de sécheresse est chronique depuis 2017,

CONSIDERANT que les communes des Adrets de l'Estérel et de Fréjus (St Jean de Cannes et St Jean de l'Estérel) adhérentes au Syndicat de l'Eau du Var Est (SEVE), sont alimentées en eau brute par les eaux de la Siagnole à partir de deux stations de pompage (Fustièrre et Fontfreye),

CONSIDERANT que la volonté du SEVE est de diversifier la ressource en eau du secteur via un raccordement sur la canalisation du Canal de Provence, et que dans ce contexte le SEVE se doit d'engager des travaux de création d'un réseau en DN 300 mm sur environ 660 m entre Les Estérets du Lac et la station de pompage de Fustièrre.

Accusé de réception en préfecture
003266301381-20240429-DECISION358-AR
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

CONSIDERANT qu'une mise en concurrence relative à ces travaux a été lancée le 23 février 2024 à la suite de laquelle une (1) entreprise a déposé une offre :

- SAS R.B.T.P

CONSIDERANT que suite à l'analyse détaillée de l'offre présentée par la SAS R.B.T.P, qui répond parfaitement aux besoins du syndicat,

CONSIDERANT que lors de sa réunion en date du 24 avril 2024, et suite à la présentation de l'analyse de l'offre, la commission d'appel d'offre du Syndicat de l'Eau du Var Est a retenu la proposition présentée, et a proposé l'attribution du marché à la SAS R.B.T.P d'après les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres.

D E C I D E

ARTICLE 1er : Il est conclu un marché de travaux pour la fourniture et pose d'une conduite d'adduction d'eau potable en DN 300 mm pour le secours de la station de pompage de Fustièrè – 83600 Les Adrets de l'Estérel avec la SAS R.B.T.P sise Centre d'Affaires VICTORIA 33 – 29, Allée Sébastien Vauban 83600 FREJUS, pour un montant de 337 800.00 € HT soit 405 360.00 € TTC (quatre cent cinq mille trois cent soixante Euros Toutes Taxes Comprises).

ARTICLE 2 : Le financement de la dépense sera assuré par les crédits inscrits à cet effet au budget de l'exercice, opération 1024, article 2315.

ARTICLE 3 : Madame la Présidente du S.E.V.E. et le Service de Gestion Comptable de l'Estérel sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Département du Var à TOULON et publiée sur le site web du Syndicat (<https://seve-eau.fr>).

FAIT à FREJUS, le 26 AVR. 2024



LA PRESIDENTE,

Liliane Boyer

Liliane BOYER

Accusé de réception en préfecture
083-258301381-20240429-DECISION358-AR
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024